



 LA DEMEURE
HISTORIQUE



Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture
182, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Objet : Plan de relance pour le patrimoine

Paris, le 8 mai 2020

Monsieur le Ministre,

En réponse à notre courrier du 25 mars dernier, vous avez pris des engagements forts pour accompagner les acteurs du patrimoine face à la crise, nous vous en remercions vivement.

Lors de la présentation du plan culture ce mercredi 6 mai, le Président Emmanuel Macron a affirmé son souhait d'apporter un important soutien au spectacle vivant, au cinéma et aux artistes. S'il est essentiel d'accompagner ces secteurs, les hommes et les femmes engagés dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine attendent également des mesures fortes et incitatives pour se relever de cette crise dont les conséquences sont dramatiques.

Aussi, les entreprises de restauration des monuments historiques, les ateliers de métiers d'art, les propriétaires-gestionnaires de monuments historiques privés, souhaitent une nouvelle fois attirer votre attention sur la nécessité d'accompagner la relance de ce secteur qui participe au dynamisme économique et touristique des territoires.

Tout d'abord, les conditions de reprise des activités doivent être clarifiées. Les monuments historiques qui le souhaitent doivent pouvoir accueillir à nouveau le public, tout comme les ateliers-boutiques. Les monuments historiques qui ne souhaitent pas ouvrir pour des raisons de santé, compte tenu des mesures sanitaires à mettre en place ou afin de donner la priorité aux travaux doivent également pouvoir le faire sans être pénalisés (notamment d'un point de vue fiscal). Afin de répondre aux demandes et de rattraper le retard pris dans les chantiers, le déplafonnement du nombre d'heures supplémentaires et l'allègement des charges correspondantes doivent être accordés aux entreprises de restauration.

A défaut, ces heures supplémentaires, comme l'augmentation des prix de certaines matières premières et la mise en place des protocoles sanitaires pour la protection des salariés (des entreprises de restauration et des monuments ouverts) et des visiteurs sont autant de surcoûts importants (achat de matériel sanitaire, baisse de productivité, etc.) auxquels les acteurs vont devoir faire face.

Si les maîtres d'ouvrage privés, propriétaires-gestionnaires de monuments historiques, sont prêts à participer à l'effort collectif pour une relance de l'économie et peuvent être en mesure de présenter assez rapidement des programmes de travaux, nombre d'entre eux ont été particulièrement touchés par la crise et doivent pouvoir compter sur un soutien renforcé de l'Etat, en particulier compte tenu de ces surcoûts potentiels.

A ce titre, il paraît important de débloquer rapidement les crédits disponibles et non consommés à ce jour, de maintenir voire d'abonder ces enveloppes (doublement des subventions) au niveau déconcentré, de favoriser les subventions pour les travaux d'entretien qui sont plus aisés à mettre en place, et de verser rapidement les acomptes afin de faciliter la reprise des chantiers dans les meilleurs délais tout en dynamisant les commandes.

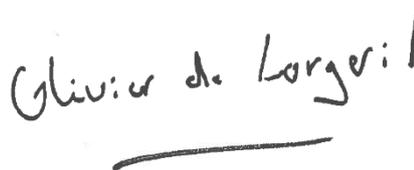
De même, le recours à d'autres sources de financement doit être accompagné. En particulier, nous souhaitons avec Stéphane Bern la poursuite voire le renforcement du loto du patrimoine pour 2020 et 2021. En outre, le concours des mécènes doit être particulièrement encouragé, comme la mise en place de garantie de prêts ou de prêts à taux zéro voire réduits pour les porteurs de projets.

Au-delà des aspects budgétaires, la mobilisation des agents des DRAC est indispensable pour le traitement des demandes d'autorisations de travaux et de subventions dans des délais réduits au maximum. Il nous paraît indispensable que le ministère donne des orientations claires et précises en ce sens.

Nous vous remercions par avance pour les actions menées et restons à votre disposition pour vous développer plus en avant nos différentes propositions au regard des spécificités de chacune de nos institutions.



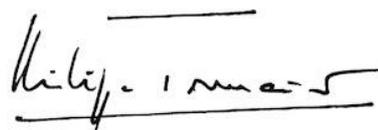
Aude Tahon,
présidente d'Ateliers d'Art de France



Olivier de Lorgeril,
président de la Demeure Historique



Gilles de Laâge et Frédéric Létouffé,
coprésidents des GMH



Philippe Toussaint,
président des VMF